



## Réunion de conseil de ligue Tenue le 30 janvier 2021 à 9 H30 en visioconférence

Présents	Qualité	Excusés	
GUILLOT Jean-Luc	Président ligue	FEYDEL Thomas	Président CD 03
CHAVEROT Gilbert	Trésorier ligue	GOUGIS Didier	Président CD 63
FERRIERE Sylvain	Secrétaire Général Ligue	GUERIN Frédéric	Cadre pôle jeunes
COSTILHES Evelyne		MOREAU Yolaine	
COURAULT Lydie		PEATIER Christophe	Président CD 07-26
DUCROZET Philippe		POULAT Jean-Michel	Président CD 38
FRITSCH Éric		<b>Assistent</b>	
LACROIX Jean		BORREL Julien	Secrétariat
LE ROY Annie		CHANTEREAU Patricia	Directrice TK ligue
MAUPUY Daniel		CHIORINO Laure	Compta - secrétariat
PARAVY Nathalie		LOUVEL Laurent	Développement
SAUGUES Alain		PERON Roger	Secrétariat
WEBER Laurence			
WEBER Jean-Paul			
PLAZA Bastien	Président CD 01		
BAILLEUL Sandrine	Présidente CD 15		
WITSENHAUSEN Alizée	Représentante CD 07-26		
DE HAUTECLOCQUE Donatien	Représentant CD 38		
PERRIN Jacques	Président CD 42-43		
DAVID Laurent	Représentant CD63		
ROCHARD Christophe	Président CD 69		
TOURNIER Johan	Président CD 73		
JOHANNY Claude	Président CD 74		

Sylvain FERRIERE déclare la séance ouverte à 9 H30 et donne la parole à Jean-Luc GUILLOT pour le premier point à l'ordre du jour. En préambule, Jean-Luc GUILLOT souhaite la bienvenue à Julien BORREL, embauché au secrétariat depuis le 01 janvier en vue du départ en retraite de Roger PERON. Il présente également ses vœux 2021 à toutes et tous.

### I. Informations du président Jean-Luc GUILLOT

Un diaporama récapitulant les informations est présenté.

#### I.1. Les actions et réunions effectuées

- 04 janvier : accueil de Julien BORREL qui intègre le secrétariat.
- 05 janvier : réunion avec le proviseur du lycée Descartes de Cournon, Jean-François PABION cadre en charge de la section sport-études tennis de table du lycée et Annie LE ROY pour renouveler la convention trisannuelle et mettre à plat le mode de rémunération des cadres de la section par la ligue. Il a été décidé de rémunérer ces deux cadres à l'aide du CEA pour prendre en charge les heures payées par la ligue.
- 11 janvier : réunion à Ceyrat avec Mme BRAJON et M. GALLARDO, responsables techniques de la gestion de l'Arténium pour Clermont Auvergne Métropole, et avec Didier GOUGIS, président du comité du Puy-de-Dôme, pour un point sur les locaux et le matériel existants et leur utilisation par les divers intervenants du tennis de table dans l'optique du renouvellement des conventions d'occupation de l'Arténium. Cette réunion avait été précédée d'une concertation avec David NAIL, président du Stade Clermontois et a été suivie d'une autre réunion le 12 janvier avec Didier GOUGIS afin de formaliser au mieux les éléments devant figurer dans ces conventions qui sont en cours de rédaction. La réunion du 11 janvier a également permis de rencontrer Bérengère BOUCHET qui travaille sur le site et d'échanger avec elle sur les procédures de secrétariat.
- 15 janvier : réunion à Bron avec Annie LE ROY, Sylvain FERRIERE et Frédéric GUERIN pour définir ses missions de cadre technique et les modalités à prévoir en conséquence. La mise à jour du contrat de travail de Frédéric Guerin et plus particulièrement la prise en charge de ses déplacements. Un projet d'achat d'un véhicule de service sera présenté par Sylvain FERRIERE dans les points qui relèvent de son domaine afin de répondre à la problématique de la prise en charge des frais kilométriques
- 28 janvier : réunion d'information du CROS sur le rôle de l'AFDAS. Il est apparu que nous pouvons bénéficier d'une aide de 3 350 €/ an pour des formations pour les salariés. Attention : les prises en charge sont limitées à la disponibilité des fonds et il est donc indispensable de faire toute demande le plus tôt possible. Plus de renseignements sur MyA avec notre numéro d'adhérent. Laure Chiorino et Annie Leroy sont invités à s'y pencher pour la prise en charge ou demande de formations que ce soit pour les salariés ou les bénévoles

## I.2. Conseil Fédéral des 22-23 janvier

Il avait été précédé d'une réunion du conseil des présidents de ligues au cours de laquelle les décisions suivantes ont été prises :

- désignation d'un représentant (Renan THEPAUT) à la commission nationale PSF-ANS.
- refus de régler la facture fédérale pour le critérium fédéral dans les ligues où aucun tour n'a été organisé.

Lors de la réunion du Conseil Fédéral, les points suivants ont été abordés :

### **I.2.1. Projet de loi sur les associations**

Ce projet prévoit :

- d'imposer la parité (50/50) hommes-femmes dans toutes les instances dirigeantes du comité à la fédération ;
- de limiter les mandats à 3 au maximum ;
- l'élection du Conseil Fédéral directement par les clubs ;
- que les associations ne sont plus sous la « tutelle » de l'Etat, mais sous son « contrôle »... Cela se traduira-t-il par une baisse de l'autonomie des associations ?

### **I.2.2. P.S.F**

Le Projet Sportif Fédéral est la base de référence pour le dépôt des demandes de subvention au titre de l'Agence Nationale du Sport (ex CNDS). La FFTT a pris les décisions suivantes

- intégration de l' élu en charge du PSF (Pierre BLANCHARD) ;
- possibilité pour les commissions régionales PSF de remplacer le trésorier et le secrétaire général par des membres élus du Conseil Fédéral ;
- les attributions de subventions se feront désormais uniquement sur les axes de développement définis par la FFTT. Les actions « pôles espoirs » et « compétitions » ne pourront plus être présentées dans ce cadre, mais dans celui du Projet Performance Fédéral qui est un autre axe de l'ANS ;
- les stages perfectionnement-détection sont désormais intégrés dans le projet « recrutement et fidélisation des jeunes » ;
- la ligne « ETR » est maintenue mais ne pourra pas dépasser 10% du budget attribué à la ligue ;
- un financement pour des actions handisport-sport adapté pourra être accordé seulement pour les clubs non affiliés FFH-FFSA, ou prenant leur première affiliation à la fédération correspondante.

### **I.2.3. Autres points**

- l'A.G. fédérale est reportée au 27 mars prochain afin de permettre au trésorier et au comptable fédéral d'établir le bilan 2020 ;
- SPID 2 devrait démarrer en juillet prochain. Jean-Michel POULAT est le nouvel élu fédéral en charge de ce dossier ;
- un « Grenelle du tennis de table » est prévu (en mai sous réserve de la situation sanitaire) pour définir les actions de soutien à tous les acteurs de notre discipline qui sont en difficulté, de façon à ce que cette aide puisse s'appliquer de façon homogène à tous ceux qui en ont besoin.

## I.3. Elections CROS :

- Jean-Luc GUILLOT indique qu'il a posé sa candidature comme suppléant au représentant du sport à la Conférence régionale du Sport par le biais du CROS. Cette instance est importante pour son positionnement vis-à-vis des missions ANS.

- Le CROS va renouveler son Conseil d'Administration le 10 avril prochain et l'appel à candidature pour la représentation de la ligue dans cette instance n'a reçu aucune réponse au sein du Conseil de Ligue à ce jour.

Jacques SAUVADET, actuel secrétaire général du CROS souhaite se représenter mais n'étant pas élu au Conseil de Ligue, il semble que sa candidature ne soit pas possible. En conséquence, afin de ne pas laisser de « chaise vide » Jean-Luc GUILLOT propose de se porter candidat.

À la suite de ces informations, un débat s'engage au sein du Conseil, d'où il ressort que les statuts du CNOSF prévoient que des candidats peuvent être élus à partir du moment où ils sont désignés par leur discipline et qu'une décision du Conseil de Ligue validant Jacques SAUVADET peut tout à fait permettre de présenter sa candidature.

Jean-Luc GUILLOT propose alors au Conseil de Ligue de valider la candidature de Jacques SAUVADET comme représentant du tennis de table, sous réserve de vérification du point indiqué précédemment. Si cela n'est pas possible, alors c'est lui-même qui se présentera à l'élection.

**A l'unanimité, le Conseil de Ligue valide et propose la candidature de Jacques SAUVADET à l'élection au Conseil d'Administration du CROS comme représentant de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis de Table.**

**Dans le cas où cette candidature ne serait pas recevable, le Conseil de Ligue, consulté par courriel, valide la candidature de Jean-Luc GUILLOT par 1 contre – 7 abstentions et 17 pour.**

## I.4. Divers :

- Un travail a été lancé en coordination avec Sylvain FERRIERE et Gilbert CHAVEROT pour revoir les procédures administratives et financières de la ligue, les contrats de travail et les modèles de convention existantes.

Cette démarche a mené à remplacer depuis janvier le service de paie « PSA 73 » que nous utilisions jusque-là, par le service Chèque Emploi Associatif (CEA) géré par l'URSSAF et à lancer une consultation auprès du COSMOS (Conseil Social du Mouvement Sportif, organisation patronale créée en 1997, dont l'objet premier est de représenter les employeurs du sport) et de la FFTT afin de mieux gérer les principes de versement d'indemnités à nos intervenants. Ces éléments seront précisés par Gilbert CHAVEROT et Sylvain FERRIERE dans leurs interventions. Ce travail est toujours en cours et pourra aboutir à modifier les montants que nous versons actuellement. Dans le même ordre d'idée, les responsables de commissions qui souhaiteraient demander une évolution des montants des indemnités doivent le faire avant le Conseil de Ligue du 24 avril afin que toutes les modifications puissent s'appliquer sur la saison 2021-2022.

- Annie LE ROY a également lancé, sur la demande de Jean-Luc GUILLOT, un appel aux cadres pros intervenants sur les stages à fournir leur carte professionnelle à jour, et, pour ceux qui sont bénévoles, une attestation sur l'honneur de moralité.

- Appel à candidature fournisseurs. Un gros travail de recensement de nos « stocks » de matériel a été effectué à Bron et à Ceyrat et un état des besoins établi à partir de là. Il apparaît qu'en raison de l'annulation de nombre de nos actions, nos besoins sont peu élevés. Un appel à candidature sera lancé aux fournisseurs traditionnels de tennis de table ainsi qu'aux magasins Decathlon de la Région.

- Jean-Luc GUILLOT propose l'organisation d'une AG en juin pour la clôture de la saison et d'une autre en septembre-octobre pour l'approbation des comptes. Cette proposition suscite des inquiétudes quant à la réaction des clubs en raison des déplacements que cela implique. Gilbert CHAVEROT précise que les pénalités financières ne s'appliquent que sur l'A.G. statutaire, celle qui approuve les comptes. Un projet à réfléchir.

- Projet d'organisation d'épreuve nationale. Jean-Luc GUILLOT propose que la ligue se porte candidate à l'organisation d'une épreuve nationale : le championnat de France vétérans 2023. Cette épreuve permettrait d'appuyer des actions préliminaires axées sur les différents modules de sport santé fédéraux et également d'inviter des « anciens » pongistes tant joueurs que dirigeants. Le lieu d'organisation serait bien sûr CEYRAT qui offre de parfaites conditions d'accueil.

**Le Conseil de Ligue donne son accord unanime à cette proposition.**

## II. Finances – Gilbert CHAVEROT

### II.1. Rémunération des intervenants

Comme indiqué par Jean-Luc GUILLOT, des questions ont été faites au COSMOS et à la FFTT quant aux procédures de défraiement des intervenants dans notre discipline : cadres techniques, relanceurs, arbitres et juge-arbitres, formateurs. Dans quelles limites peut-on verser des indemnités sans qu'il y ait risque que cela soit considéré comme salaire avec, bien entendu obligation de verser les charges correspondantes ? Ce qui signifie évidemment, si nous ne faisons pas l'effort de clarifier ces points, qu'en cas de contrôle URSSAF nous risquons un redressement sévère.

Les réponses sont homogènes :

- pour tous les intervenants, salarié comme bénévole, les frais engagés dans le cadre d'une action effectuée pour la ligue sont bien entendu remboursés sur présentation des justificatifs correspondants et dans la limite éventuelle de prise en charge prévue par la ligue (prix maximum pour un repas par exemple) ;

- pour les cadres techniques : il s'agit soit d'autoentrepreneurs, soit de cadres salariés de clubs lequel établit une facture à la ligue pour les prestations effectuées par son salarié ;

- pour les arbitres, leur statut est prévu et ils ne sont pas assujettis à cotisation tant que le montant de leurs indemnités ne dépasse pas 6 000 euros annuels, ce qui est tout à fait impensable en tennis de table ;

- pour les relanceurs et formateurs, la situation est plus complexe. Il n'existe pas de statut de référence et les réponses reçues indiquent qu'il n'est pas possible de faire de CDD d'usage et que la franchise d'organisation ne peut pas non plus s'appliquer car elle ne concerne que les sportifs et les personnes indispensables à la tenue d'une compétition.

- et enfin, bien entendu, il est tout à fait possible que les intervenants soient bénévoles.

Un débat s'engage suite à cette présentation, d'où il ressort :

- Donatien DE HAUTECLOCQUE indique qu'il existe un contrat établi par la FFTT avec les formateurs. Peut-on s'en inspirer ? si oui, comme les formateurs dépendent de l'IREF, il faudrait que ces contrats soient passés avec la Ligue qui mettrait les formateurs à disposition des comités.
- Nathalie PARAVY signale qu'en Ile-de-France les formateurs ont, soit choisi de prendre un statut autoentrepreneur, soit été employé par la ligue. Ce qui a bien sûr entraîné des charges.
- Evelyne COSTILHES rapporte que lors d'un contrôle URSSAF au comité de Loire-Haute-Loire, le contrôleur n'a pas retenu ces montants du fait que les formateurs en tennis de table ne peuvent pas prétendre exercer hors de la discipline. Toutefois, si cette réflexion paraît logique, il n'est pas évident du tout qu'elle soit tenue par tous les contrôleurs et ne figure en tout cas pas dans les textes...

A l'issue de ces échanges, Donatien DE HAUTECLOCQUE fera passer un exemplaire de contrat type.

Pour les relanceurs qui n'interviennent que de façon très ponctuelle sur des stages, la question reste ouverte.

### II.2. Changement d'organisme de prestation des paies

Jusqu'à-là, la ligue faisait appel à la société « PSA Savoie » qui apportait une prestation tout à fait satisfaisante. Toutefois, la remise à plat de la prise en charge des cadres du lycée de Cournon a conduit à se tourner vers l'utilisation de la procédure CEA proposée par l'URSSAF en « embauchant » donc ces cadres. Cela implique que tous les salariés de la structure soient dans le même système. Le changement s'est fait au 01 janvier. Les avantages sont la gratuité du service et aussi la simplification du règlement des prestations sociales établies en une seule fois avec un seul prélèvement pour l'ensemble des charges (le détail par organismes restant connu).

Donatien DE HAUTECLOCQUE signale que le comité de l'Isère recourt au CEA depuis plus de 10 ans et qu'il existe des moyens de paramétrer la mutuelle. Il les communiquera si besoin.

### II.3. Etat de trésorerie

Gilbert CHAVEROT donne l'état des retards des comités sur le 3<sup>e</sup> acompte. La prochaine échéance fera le point sur les licences au 31 décembre et le relevé des abonnements à Ping-Pong Mag ainsi que les pénalités pour absence à l'A.G. de septembre.

Donatien De HAUTECLOCQUE signale que le Comité de l'Isère a réglé la totalité des acomptes prévus en début de saison alors que la ligue a diminué les taux appelés. Le trop versé sera-t-il remboursé ?

Gilbert CHAVEROT répond que les montants d'acomptes déjà versés seront à déduire du montant de la facture ; le seul montant des licences réellement prises cette saison dépasse les acomptes versés, et ce pour tous les comités ; la facture sera accompagnée d'un extrait du grand livre 'client' venant de la comptabilité de la ligue.

#### II.4. Suivi budget fin de saison

Gilbert CHAVEROT fait le point sur l'activité qui a été très faible sur la fin d'année 2020. Il en découle quelques conséquences dont il donne le détail :

- Mise en place du chômage partiel pour les salariés qui sont désormais tous à mi-temps jusqu'à mars. Cela signifie des charges en moins et des aides à recevoir ;
- Plus de prise de licences pour la saison hormis peut-être quelques licences « PPP » en fin de saison, mais pour des montants qui resteront confidentiels ;
- Provision de 20000€ constituée sur l'exercice 2019-2020 : Si l'aide d'urgence ou le plan de relance de l'activité ne 'consommaient' pas ce montant, le solde serait re-provisionné (voire complété) pour la saison suivante.

Sur la base de cette évaluation, on aurait un possible résultat de + 8 000, mais nous devons finir en négatif (avec des provisions adaptées), pour faciliter les futures demandes d'aides ou de subventions. Beaucoup d'actions ne pourront pas se faire (stages, compétitions) ;

Au niveau des perspectives, cela signifie :

- Un bonus sur les salaires grâce au chômage partiel ;
- Un malus sur les licences et mutations ;
- Une décision à prendre sur la facturation du championnat et du Critérium Fédéral. Pour sa part Gilbert CHAVEROT propose que le Conseil annule cette facturation même si la FFTT applique une facturation d'1/4 sur le CF.

Sur la base de cette évaluation, on aurait un possible résultat de + 8 000 mais l'état des lieux réel sera plus probablement négatif car nous perdrons probablement des aides.

Le débat est lancé, d'où il ressort :

De Jean-Luc GUILLOT : attention, le syndic de la copropriété du siège nous a fait parvenir un prévisionnel de travaux sur les bâtiments avec un montant de 15 000 à charge de la ligue. Ce montant est-il intégré dans le prévisionnel. Gilbert CHAVEROT confirme que oui.

Donatien De HAUTECLOCQUE demande qu'une enquête soit faite auprès des comités afin de connaître leur situation et prévoir une solidarité entre les instances.

Gilbert CHAVEROT se déclare tout à fait favorable à cette démarche, sous réserve bien entendu que les comités fournissent leurs chiffres et ceux-ci sur des supports comparables.

Christophe ROCHARD pense qu'il est possible de faire valoir les pertes d'exploitation pour demander des aides.

Gilbert CHAVEROT explique que la plupart de nos actions (stages et compétitions) sont déficitaires et qu'en organisant pas nous faisons plutôt du « bénéfique » par contre, il est important de prévoir des provisions pour la saison prochaine afin de faire face aux dépenses qui auront été mises en sommeil et notamment au regard des décisions sur les prises en charge.

Jean-Luc GUILLOT : concernant les non-facturations, il est préférable d'attendre les décisions fédérales pour s'aligner et avoir un comportement cohérent, donc ne pas s'engager dans une décision aujourd'hui et rester en situation d'attente en ne facturant pas pour l'instant le championnat et le critérium fédéral.

Concernant la proposition de Donatien De HAUTECLOCQUE sur la prise en compte de la situation des comités, Jean-Luc GUILLOT est tout à fait favorable, ceci d'autant plus que Donatien a été nommé président de l'instance fédérale CAGID (Commission d'Aide et de Gestion des Instances Déconcentrées) et pourra donc disposer de toutes les infos nécessaires.

### **III. Secrétariat – Sylvain FERRIERE**

#### III.1. Achat d'un véhicule de service

Lors de l'entretien avec Frédéric GUERIN, il est apparu que son contrat de travail prévoyait un montant de remboursement kilométrique variable selon le volume de déplacement. Cette clause est très pénalisante pour lui et il a été envisagé par le bureau l'acquisition en Location Longue Durée d'un véhicule léger qui pourrait aussi servir pour des déplacements d'élus sur des réunions officielles par exemple. Jean-Luc GUILLOT a « prospecté » plusieurs concessionnaires afin d'établir un panorama de cette action.

Le Conseil est interrogé sur cette proposition. Le débat fait naître les remarques suivantes

Philippe DUCROZET : pour info, la région AURA attribue une subvention augmentée pour l'achat d'un véhicule type minibus avec aménagement handisport.

Jean-Luc GUILLOT précise que nous nous sommes séparés d'un minibus il y a relativement peu de temps et que l'objectif est de prendre plutôt un véhicule qui permettra des déplacements ponctuels de la part des responsables et salariés autres que Frédéric GUERIN. Ce d'autant plus que si le minibus pouvait rendre service lorsqu'il s'agissait de se rendre sur des réunions de Conseil de Ligue par exemple, la tenue croissante de réunions en distanciel diminuera nettement ce besoin. De plus, il ne s'agit pas d'une acquisition mais d'une Location Longue Durée, qui n'entre peut-être pas dans les cas éligibles de subvention.

Donatien De HAUTECLOCQUE indique que le Comité de l'Isère avait fait ce choix à une époque mais est revenu en arrière. Si la solution est pratique et le coût relativement peu élevé (attention toutefois aux frais annexes d'essence, pneus et réparations éventuelles), elle ne solutionne pas les problèmes de transport éventuel de jeunes (à moins de prendre un véhicule déjà conséquent). Par ailleurs, si le problème est lié au remboursement kilométrique du cadre, pourquoi ne pas prévoir un remboursement supérieur ? ce qui a été fait au niveau du comité de l'Isère pour le cadre salarié.

Jean-Luc GUILLOT explique que l'objectif est plutôt un véhicule de service pour des actions ponctuelles en plus de l'usage professionnel de Frédéric GUERIN. Par ailleurs, la Ligue a plus de salariés que le Comité et étendre le remboursement kilométrique à tous les salariés pourrait amener à gonfler fortement le poste du remboursement kilométrique.

A l'issue de ce débat le Conseil de Ligue est appelé à se prononcer sur deux questions

**Question 1** : accord sur le principe de la Location Longue Durée ? vote : 1 contre – 7 abstentions – 15 pour

**La proposition d'acquisition d'un véhicule en Location Longue Durée est acceptée**

**Question 2** : en cas de réponse positive à la question 1, accord pour que Jean-Luc GUILLOT poursuive les démarches de recherche du véhicule ? Vote : 3 contres - 5 abstentions – 15 pour

**La proposition est acceptée et Jean-Luc GUILLOT s'occupera donc de la mise en route de l'action.**

### III.2. Achat licence de logiciel de newsletter « SENDINBLUE »

Sylvain FERRIERE explique que cet outil de gestion de newsletter, utilisé par la FFTT, est conforme aux règles du RGPD et aussi plus facile d'utilisation pour la création de listes ciblées. Il peut se coupler avec WordPress qui sera celui utilisé pour le prochain site de la ligue.

Le coût d'utilisation pour un volume mensuel de 20 000 envois s'établit à 30 euros/mois TTC.

Aucune question n'étant formulée, le Conseil de Ligue est appelé à donner son accord sur cette opération

**A l'unanimité, le Conseil de Ligue approuve la mise en place de « SENDINBLUE »**

### III.3. Site Internet

Une première maquette a été adressée par la société COCREALAB. Nous sommes bien dans le planning prévu. Les prochaines échéances prévoient une phase de développement, puis une phase de recette avant le lancement.

Le Conseil sera appelé à se prononcer au fur et à mesure des avancées.

Donatien De HAUTECLOCQUE demande s'il sera possible d'avoir le même site pour les comités départementaux ?

Sylvain FERRIERE répond que cela ne pose aucun problème technique.

### III.4. C.E.A.

Comme indiqué dans les interventions de Jean-Luc GUILLOT et Gilbert CHAVEROT, la mise en place vient de débuter et nous n'avons pour l'instant pas encore reçu les fiches de paie, mais cela se régularisera rapidement.

### III.5. Composition des commissions

Jean-Luc GUILLOT demande que soient précisées les compositions des diverses commissions qui doivent être validées par le Conseil. Jean-Luc GUILLOT rappelle que tous les membres doivent être licenciés.

Voir en annexe la liste mise à jour et approuvée par le Conseil de Ligue.

Toutefois, le projet de loi sur le sport peut aussi apporter des modifications dans le fonctionnement de nos institutions. Il convient donc de rester attentifs à l'évolution de ce projet.

## **IV. Commission Jeunes et Technique – Annie LE ROY**

Annie LE ROY donne les informations suivantes

1. Annulation du stage février (pas d'hébergement). Les parents seront prévenus par le secrétariat.
2. Formation des bénévoles : le dossier avance et une réunion de test est prévue le 10 /2 avec 4 personnes « cobayes ».
3. Préparation d'un texte en vidéo sur la nécessité pour chacun et chacune de suivre des formations. L'objectif est de le publier sur Facebook. Annie LE ROY a d'ores et déjà préparé le texte mais a besoin d'aide pour la finalisation. Il lui est proposé de voir avec Bérengère.

### 4. Section VOIRON et lycée Cournon.

4.1. A Voiron, actuellement Frédéric GUERIN intervient sur 4 séances par semaine. Il est accompagné par Alain BOURDARIAT, directeur technique du comité. La section est hébergée par TSF (internat possible) qui propose des locaux très bien adaptés. Coût 500 €/mois (incluant l'internat + collège privé qui est aussi très à l'écoute).

Donatien De HAUTECLOCQUE pense qu'il y a une réflexion à mener sur la base du PSF et du PPF. Comment aménager des actions locales de structure d'entraînement haut niveau ? et voir pour mettre en place une stratégie de haut-niveau pour AURA en faisant monter les meilleurs et garder les « seconds couteaux » au niveau local.

Le soutien aux structures décentralisées comme COURNON est un bon exemple de cette démarche.

Patricia CHANTEREAU précise que le Pôle espoir est dématérialisé et prévoit un suivi individuel pour des jeunes identifiés à partir de critères définis (8 pour 2020/21) + un soutien à des structures départementales (Voiron – Lyon - Ceyrat).

Le soutien est prévu pour être évolutif chaque saison, en fonction des effectifs, des besoins et des objectifs de la ligue.

A l'heure actuelle, les effectifs de joueurs identifiés sont faibles sur les structures. Et la démarche de la ligue est bien toujours de trouver le point d'équilibre entre comités et ligue sur la détection et l'accompagnement vers le haut niveau. Cela implique d'une part une identité de projets et d'objectifs entre nos instances et aussi une remise en question des aides chaque saison en fonction des évolutions locales.

Jean-Luc GUILLOT souhaite un plan technique réorienté pour des actions sur tout le territoire. Donc l'aide de la ligue n'est pas remise en cause. Toutefois, les moyens humains sont limités et il faut également définir une politique régionale qui prenne plus en compte les clubs formateurs.

4.2. Pour COURNON, comme indiqué dans les interventions précédentes, une convention est actuellement en cours de rédaction. Annie LE ROY souligne la qualité du travail effectué par cette structure.

## **V. Formations en arbitrage – Nathalie PARAVY**

### V.1. Actions effectuées - bilan

Les formations en distanciel ont bien avancé, essentiellement pour les remises à niveau (« recyclage ») mais la FFTT met en place des moyens pour des formations initiales en distanciel.

Ces formations en distanciel posent toutefois quelques problèmes : l'obligation d'avoir 2 encadrants et de limiter le nombre de candidats à 15 (limitations techniques) et aussi, quel tarif prévoir pour les formateurs ? A ce jour, le tarif de 30 € pour 3 heures a été appliqué.

Ce type de formation a aussi un gros avantage : les candidats reçoivent des questions à préparer et sont donc plus réactifs et à l'écoute.

Toutefois, s'il est possible de procéder à des formations théoriques, les passages de pratiques en attente posent un sérieux problème.

### V.2. Propositions

Prévoir sur les épreuves régionales un superviseur dont la mission sera de détecter les potentiels futurs AN.

Travailler sur les indemnités d'arbitrage et de formation. Il sera demandé aux arbitres, JA et formateurs d'adresser leurs relevés financiers à la ligue.

La mise en place d'un groupe de travail est prévue dans l'optique de faire évoluer nos formations vers le distanciel et modifier certaines procédures. Les remises à niveau JA2-JA3 pourront par exemple s'inscrire dans ce cadre.

La certification QUALIOPI est à l'ordre du jour. La Commission Fédérale a insisté lors des réunions récentes sur l'obligation d'utiliser les documents et procédures qui sont validés par l'institut de formation fédéral.

Eric FRITSCH précise que QUALIOPI est important pour les prises en charge des formations et que cela passe par l'uniformisation des procédures et documents. Le non-respect de ces obligations pourrait aller jusqu'à provoquer l'invalidation de nos formations...

Ainsi, vis-à-vis des formations à distance, il convient en 1er lieu d'uniformiser l'émargement numérique de nos candidats via l'application Zoom en début de séance. Cela nous a été enseigné, il est primordial que chacun d'entre nous se mette en conformité avec cette procédure.

Il en va de même pour nos archivages de formations. Les "vérificateurs QUALIOPI" seront amenés à demander des archives de QCM et autres documents, devoirs...etc, pour pouvoir procéder à une vérification de candidats validés. Quid en cas d'impossibilité ? Là encore, il convient d'uniformiser cette tâche nouvelle au sein des formateurs de la Ligue, sous quelle forme ? sous la responsabilité de qui ?... etc. Il est prescrit deux années d'archivage.

Christophe ROCHARD confirme que lors de la réunion d'information AFDAS il a bien été précisé que les formations ayant reçu le label QUALIOPI pourront être prises en charge.

Eric FRITSCH signale que pour sa part conformément aux préconisations fédérales, il collationne chaque saison toutes ses prestations pongistiques et garde tous les justificatifs pendant 5 ans. Cette démarche est à recommander car elle s'inscrit bien dans l'optique d'une gestion rigoureuse du domaine de l'arbitrage aussi bien au niveau documentaire que financier.

## **VI. Développement – Communication – Lydie COURAULT**

La branche a tenu sa première réunion fin décembre. L'état des lieux a montré qu'il y a peu de clubs ayant un projet formalisé qui soit communiqué aux adhérents. La crise sanitaire peut avoir pour avantage de donner du temps pour travailler sur ces projets... En effet, l'existence d'un projet connu de tous permet d'augmenter la cohésion au sein des clubs. A partir de là, il a été décidé de faire un recensement des projets existants.

Dans cette optique, il a été décidé de compléter le but de la « hotline » en l'ouvrant aux projets clubs.

Le problème des clubs non-affiliés a également été évoqué et il a été décidé de procéder au repérage de ces clubs et de rédiger une communication spécifique avec des propositions attractives pour leur affiliation.

Concernant le sponsoring, il a été souligné le problème pour les clubs de garder les liens avec leurs partenaires qui sont bien souvent des connaissances ;

Les résultats du « Challenge défi ligue » de novembre, qui a été accolé à l'action fédérale montrent que la période n'était pas favorable et les délais bien trop courts. En tout cas, bravo aux participants qui ont réussi à faire la preuve de leurs talents en un temps aussi réduit.

Il a été décidé de relancer un défi, cette fois sur une base plus « club » et des délais plus confortables. L'objectif est que les clubs et adhérents ne perdent pas le contact. Lydie COURAULT propose au Conseil de se prononcer sur le projet de règlement qui a été communiqué. Elle précise que si des comités sont intéressés, ils peuvent promouvoir ce challenge en ajoutant des dotations supplémentaires ou bien en mettant en place une communication spécifique.

**Le conseil de ligue approuve le règlement du challenge défi club à l'unanimité moins une abstention.**

Pour la prochaine réunion Lydie COURAULT demande aux responsables départementaux de bien vouloir lui adresser des référents développement afin que les actions et projets puissent s'étoffer.

Christophe ROCHARD indique que le comité Rhône-Lyon a un salarié en charge du développement et demande s'il peut le déléguer sur ces réunions ? Lydie COURAULT donne son accord tout en souhaitant qu'il y ait aussi un contact élu.

## VII. Féminisation – Evelyne COSTILHES

Si la période n'est pas très favorable aux contacts, elle n'a pas empêché Evelyne COSTILHES de garder des liens par téléphone avec les responsables en vue de la reprise future.

Elle fait notamment part de l'appel à projet de la Fondation de France pour lequel le président du comité de l'Ain a fait part de son intérêt. Il pense pouvoir le confier à Léa COLOMBET dont les missions intègrent le travail sur dossiers et les projets de développement.

Pour Evelyne, le principe de faire venir les féminines et les diriger vers les responsabilités reste au centre de son activité.

## VIII. Clubs : aides d'urgence – Philippe DUCROZET

Philippe DUCROZET a reçu 6 dossiers à ce jour. Au vu des documents fournis, il propose d'attribuer une aide aux clubs, Grésivaudan Belledonne TT et Pays Rochois et Genevois TT 74 pour un montant de:2500 € chaque.

**Le conseil de ligue approuve l'attribution de l'aide aux clubs cités ci-dessus à l'unanimité.**

## IX. Sportive – Jean LACROIX

La situation sanitaire actuelle rendant impossible le déroulement des compétitions sportives régionales avant de nouvelles directives gouvernementales, Jean-Luc GUILLOT souhaite que le groupe de travail sur les championnats individuels AURA soit relancé.

## X. Questions diverses

Jean- Luc GUILLOT soumet au vote la question sur la tenue en 2021 de deux assemblées générales, dont l'une se tiendra le 19 juin prochain et aura comme sujet le bilan sportif de la saison et l'autre en novembre prochain avec une date exacte restant à fixer et qui sera de nature statutaire

Vote : 2 contres - 2 abstentions – 19 pour

**La proposition de la tenue de deux assemblées générales en 2021 est acceptée**

Jean-Luc GUILLOT informe le conseil de ligue que Johan TOURNIER se retire à l'issue de la saison du Conseil Départemental de Savoie.

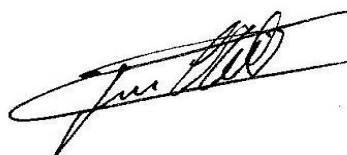
Séance levée à 12 H 30

Prochaine réunion de Conseil de Ligue le 24 avril 2021

Le Secrétaire Général  
Sylvain FERRIERE



Le Président  
Jean-Luc GUILLOT



## **Annexe : Compositions des commissions**

### **Instance Régionale de Discipline :**

Présidente : Evelyne COSTILHES

Membres : Sylvain FERRIERE – Corentin PEUTIN – Jérôme DOUBLET – Rémy RONGIER – Bernard CHAPELON – Bertrand GALLIAN ou Laurent CHALET

### **Jury d'appel**

Président : Philippe DUCROZET

Membres : Sylvain FERRIERE – liste à venir

### **Conseil de l'Ordre**

Président : Daniel MAUPUY

Membres : Jean-Luc Guillot

### **Statuts et règlements**

Président : Sylvain FERRIERE

Membres : Jean-Luc GUILLOT – Laure CHIORINO – Nathalie PARAVY – Gilbert CHAVEROT

### **Féminisation**

Présidente : Evelyne COSTILHES

Membres : Jean-Luc GUILLOT – Jérôme BESSET – Christine MARADEIX – Laure GUERIN – Sabine DIDIER – Claude JOHANNY

### **Commission Régionale Emploi Formation**

Présidente : Annie LE ROY

Membres : PARAVY (formation arbitrage) Sauvadet- Weber- Chantereau P- Louvel- Guerin et cadres départementaux

### **Commission Régionale d'Arbitrage**

Président : Eric FRITSCH

Membres : Evelyne COSTILHES (JA neutres Est) – Jean LACROIX (JA neutres ouest) – Roger PERON (JA épreuves) – Emmanuel EVIEUX (Tournois) – Nathalie PARAVY (CREF arbitrage) – Laurent SEGUIN (formateur)

Responsables CDA : Corentin PEUTIN (01) – Yves GAULMIN (03) – Eric FRITSCH (15) – Carlos BONNEVAL (07-26) – Dorothee GAMBERINI (38) – Emilie ROBERT (42-43) – Serge FLORENT (63) – Laure GUERIN (69) – Daniel MAUPUY (73) – Stéfan BRIERE (74).

### **Projet Sportif Fédéral (dossier Agence Nationale du Sport) suivant règlements FFTT :**

Jean-Luc GUILLOT (président ligue) – Sylvain FERRIERE (secrétaire général) – Gilbert CHAVEROT (trésorier) – Lydie COURAULT et Annie LE ROY (élues du CdL) – Philippe DUCROZET (responsable développement) – Patricia CHANTEREAU (ETR) – les présidents de comités départementaux – Laure CHIORINO (secrétariat) – Laurent LOUVEL (développement) – Bérengère BOUCHET (traitement dossiers).

### **Cellule de veille**

Jean-Luc GUILLOT (président ligue) – les vice-présidents Evelyne COSTILHES – Lydie COURAULT – Annie LE ROY – Jean LACROIX – Philippe DUCROZET + des experts (Yves LEGAULT, Xavier Antoine -Michard et Rémy RONGIER)

### **Commission Sportive Régionale**

Président : Jean LACROIX

Membres : Alain SAUGUES (championnat/éq) – Yolaine MOREAU + Nathalie PARAVY + Pierre BOUCHET (Critérium Fédéral) – Emmanuel EVIEUX (tournois) – Gilbert CHAVEROT (organisations) – Eric FRITSCH (CRA)